

CAHIER N° 1

MIGRATION



Avril 2019

Le Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux inaugure avec la publication de ce premier cahier une nouvelle expérience de contribution à la réflexion sur les problèmes émergents dans un contexte de mondialisation féroce qui marginalise les populations les plus vulnérables et hypothèque l'avenir de générations à venir par sa logique de gains immédiats et de primauté des intérêts politiques et financiers dominants.

Cette publication trimestrielle de l'OST se veut comme la vitrine du travail de l'observatoire et des chantiers de réflexion du FTDES. Elle n'en sera pas la seule. Nous œuvrerons également à assurer la publication mensuelle régulière d'une policy paper sur les sujets spécifiques ou d'actualité immédiate.

Elle intervient à la suite d'une première expérience de veille, d'analyse et de publications de « Observatoire Sociale Tunisien » que le FTDES voudrait capitaliser pour répondre aux défis de l'actualité.

Le FTDES réaffirme par ce travail d'analyse son engagement solidaire avec ses partenaires tant nationaux que régionaux pour l'impératif de respect des droits humains mais également dans la lutte contre les menaces de la destruction de notre environnement, de la montée des extrémismes, de la militarisation des conflits et de l'injustice climatique que nous payons de nos dernières ressources élémentaires et vitales.



Forum Tunisien pour les Droits Economiques et Sociaux

Adr: 47, Avenue Farhat Hached 2ème étage, 1001, Tunis, Tunisie

Tél: 71 257 664 - Fax: 71 257 665

E-mail: contact@ftdes.net



CAHIER N° 1

Les cahiers du FTDES



MIGRATION

CAHIER N° 1

MIGRATION

Juin 2019



Les réfugiées syriennes en Tunisie : Difficultés d'accès aux droits économiques et sociaux

Par Hajer Araissia

اللاجئات السوريات: صعوبات الولوج للحقوق الاقتصادية والاجتماعية

ملخص

الغرض من هذه الورقة هو إلقاء الضوء، في مرحلة أولى، على وضع النساء اللاجئات السوريات في تونس، ودراسة الصعوبات والعراقيل التي تمنعهن من الوصول إلى حقوقهن الاقتصادية والاجتماعية والرعاية الصحية. كما ستتطرق هذه الورقة ثانيا، إلى تطلعات هؤلاء اللاجئات فيما يتعلق بتسوية وضعيتهن و خاصة على مستوى بلد الإقامة الذي يرغبن في اللجوء إليه. وأخيرا سنحاول التركيز، في الجزء الثالث، على دور منظمات المجتمع المدني في ضمان الحقوق الاقتصادية والاجتماعية للاجئتين وطالبي اللجوء في تونس. للإجابة عن هذه النقاط ، أجريت دراسة استقصائية نوعية لهذا الغرض مع عدد من النساء اللاجئات السوريات المتواجدات في تونس وبعض العاملين في مجال الصحة بالإضافة إلى ممثلين عن بعض منظمات المجتمع المدني المتخصصة في النشاط من أجل حقوق المهاجرين واللاجئين الذين يعيشون وضعيات هشة.

الكلمات المفتاحية: اللاجئات السوريات - الحقوق الاجتماعية والاقتصادية - الرعاية الصحية - الصعوبات - المجتمع المدني.

The syrian refugee women in tunisia and the difficulties of accessing toeconomic and social rights

Abstract

The purpose of this paper is to shed light, in the first place, on the situation of Syrian refugees women in Tunisia and to examine the difficulties that prevent them from accessing to their economic and social rights and health care. Thus, this article will focus, secondly, on the aspirations of these refugees regarding their legal situation and their final destination of settlement. The third part will focus on the role of Civil Society Organizations in guaranteeing economic and social rights for refugees and asylum seekers in Tunisia. To answer these questions, a qualitative exploratory survey was conducted for this purpose among Syrian refugees women, health workers and representatives of Tunisian civil society organizations specializing in activism for the rights of vulnerable migrants.

Key words: Syrian refugee women - socio-economic rights - access to health care - Difficulties - Civil society.

Introduction

Depuis plus de deux décennies, l'identité migratoire de la Tunisie, s'est modifiée et s'est complexifiée. A sa fonction traditionnelle de terre d'émigration par voie légale ou illégale, s'ajoute désormais celle d'espace d'immigration et de transit vers le continent Européen. En effet, depuis 2011, date du déclenchement des révolutions arabes, la Tunisie est devenue aussi une terre qui attire les réfugiés provenant des pays subsahariens et des pays traversant des conflits armés en l'occurrence la Libye et la Syrie. Ainsi, les enjeux de la migration vers la Tunisie se sont diversifiés avec le changement des profils des immigrés qui y séjournent.

La Tunisie est signataire de l'Accord de Genève relatif au statut des réfugiés en 1957 et de son protocole relatif à la protection des droits des migrants et des réfugiés en 1968²⁸⁸ mais ce n'est qu'à partir de l'année 2011 qu'elle a dû réellement faire face à leur accueil. En fait, bien qu'un projet de loi sur l'asile soit en cours d'examen au sein du parlement, le statut juridique des réfugiés en Tunisie n'est pas encore défini. Ce vide juridique qui persiste jusqu'à présent, accentue les difficultés d'accès aux droits économiques et sociaux pour les réfugiés et les demandeurs d'asile qui y sont présents et qui sont estimés, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR), à plus de 1000 personnes dont plus de 70 % sont des ressortissants syriens²⁸⁹. D'autres sources tel que l'Association Dignité et Liberté (syrienne) confirme l'existence de plus de 1500 syriens en Tunisie. En réalité, les informations sur le nombre des réfugiés syriens et des autres migrants diffèrent d'une source à l'autre ce qui « rend leur assistance difficile »²⁹⁰.

Quoi qu'il en soit, leur nombre et la présence de la communauté syrienne sur notre territoire a contribué à « renouveler la visibilité d'une altérité dans le paysage social local »²⁹¹ et, comme cela était attesté auparavant, a modifié « substantiellement les

²⁸⁸ UNHCR, 2004, Agence des Nations Unies pour les réfugiés, États parties à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ ou à son protocole de 1968 (au 31 décembre 2004) Annexe *du Rapport Global de 2004*, p. 499.

²⁸⁹ Déclaration du représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Tunisie à la TAP le 30 Juillet 2018.

²⁹⁰ ONFP et OIM, 2016, « Évaluation de base des vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des migrants pour un accès effectif aux services de santé en Tunisie », 104 pages, p20.

²⁹¹ BOUBAKRI Hassan, 2015, « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? », REMI : *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31 (3 & 4), pp. 17-39, p 24.

perspectives des problématiques sociétales »²⁹² de la société tunisienne. Cette présence a également soulevé des interrogations sur « les perspectives de leur intégration ».²⁹³

Cette communauté est composée de familles entières, de femmes avec leurs enfants ou de femmes seules. Elles ont fui la guerre et la situation de l'extrême insécurité dans leur pays. Les périples des réfugiés syriens pour arriver en Tunisie sont divers et ils n'étaient pas sans dangers pour certains. Il y a ceux qui sont entrés depuis la Libye ou l'Algérie par voie terrestre et ceux qui sont venus légalement par voie aérienne via la Turquie ou le Liban et qui étaient généralement soutenus par un proche résidant en Tunisie.

La catégorie la plus vulnérable parmi les réfugiés syriens est celle des femmes venues seules ou avec leurs mères et celle des femmes avec des enfants en bas âge ou en âge de scolarisation (familles monoparentales). Ces deux dernières catégories vivent une situation socioéconomique très sensible qui s'aggrave avec l'expiration de leurs cartes de séjour ce qui rend leur situation très délicate sachant que la loi tunisienne criminalise la migration irrégulière. Cet état de fait pousse les réfugiées à s'enfermer et ne plus confronter le monde extérieur par crainte d'être arrêtées.

Interroger la situation des réfugiées syriennes en Tunisie et les embarras qui les empêchent d'accéder aux droits économiques et sociaux, tel est l'objectif de cet article qui mettra la lumière sur plusieurs questions dont notamment :

- Quelles sont les difficultés rencontrées par les réfugiées syriennes au regard de leurs droits économiques et sociaux ?
- Quelles sont les aspirations des réfugiées syriennes concernant leur situation juridique et leur destination finale d'installation ?
- Quel est le rôle des Organismes de la Société Civile dans la garantie des droits économiques et sociaux en faveur des réfugiés et des demandeurs d'asiles en Tunisie ?

Pour répondre à ces questions, une enquête qualitative exploratoire a été réalisée à cet effet au cours de la période juin- juillet 2018. Cette recherche, quoi qu'elle ne reflète pas la réalité des conditions de toute la communauté syrienne en Tunisie, a permis de collecter des

²⁹² BENZAAD Ali, 2009, « Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration », KHARTHALA édition, 448 pages, pP6.

²⁹³ BOUBAKRI Hassan, 2013, « Les migrations en Tunisie après la révolution de 2011 », *Confluences Méditerranée*, l'Harmattan, n°87, pp 31-46, p32.

informations pertinentes sur les vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des réfugiées syriennes les plus marginalisées vivant en Tunisie.

Démarche méthodologique et profil des enquêtés

La technique d'investigation choisie pour mener cette enquête est le focus-group, jugée comme la plus appropriée dans ce cas d'étude. Les groupes qui formaient l'échantillon de l'étude sont répartis comme suit :

- Trois groupes de femmes migrantes d'origine syrienne ;
- Un groupe de personnel de santé, prestataires de soins dans le secteur public ;
- Un groupe d'acteurs représentant des associations et des organismes ayant contact et expérience avec les réfugiées syriennes.

Tableau 1 : Nombre et profil des enquêtés et objectifs de chaque focus group

| Profil des enquêtés | Nombre d'enquêtés | Objectifs spécifiques des focus group |
|---|--------------------------|---|
| 1. Femmes migrantes d'origine syrienne | 18 | <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les profils des réfugiées syriennes, leurs périples pour arriver en Tunisie,...; - Dresser un état des lieux sur les vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des réfugiées syriennes en Tunisie. - Déterminer leurs aspirations. |
| 2. Personnel de santé du secteur public | 5 | <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un état des lieux sur les barrières d'accès aux services de la santé pour les réfugiées ; - Déterminer les attitudes et les pratiques du personnel de la santé envers les réfugiées syriennes qui demandent les soins de santé... |
| 3. Représentants des OSC : Organismes de la Société Civile dont : ADL : Association Dignité et Liberté (syrienne), Terre d'Asile Tunisie, Caritas, Médecins du Monde. | 6 | <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer un état des lieux sur les barrières d'accès aux droits économiques et sociaux et aux services de la santé selon l'expérience des OSC. - Connaître le rôle joué par les OSC pour soutenir les réfugiées syriennes ; - Le rôle que peut jouer les OSC au futur pour mieux soutenir les réfugiées en situation vulnérable... |
| TOTAL | 29 | |

Les limites de l'étude

Comme chaque recherche scientifique, cette étude exploratoire présente quelques limites qui se résument dans les éléments suivants : l'absence quasi-totale des statistiques sur la communauté syrienne en Tunisie, la taille réduite de la population enquêtée, la difficulté de rencontrer les réfugiées hors des sièges des OSC, la durée des focus group était plus-au-moins insuffisante pour collecter plus de détails et d'informations sur la population étudiée.

I. Périples des réfugiées syriennes pour arriver en Tunisie et dispersion géographique dans le pays

I.1 Périples des enquêtées avant l'arrivée en Tunisie

La révolution en Syrie, avec ses dégâts multidimensionnels et ses conditions de forte insécurité ont poussé les migrantes syriennes à adopter des stratégies de survie et de fuite pour échapper à ces conditions dans leur pays d'origine. La majorité des enquêtées déclarent qu'avant leur arrivée en Tunisie, elles vivaient dans des camps près des frontières turques durant une période allant de quatre mois à trois ans. Leurs maris sont tous détenus et emprisonnés pour avoir manifesté contre le régime de Bachar Al Assad. Après avoir subi des tortures, des viols et des agressions, elles ont fui la Syrie par voie aérienne à travers la Turquie puis elles ont emprunté une traversée terrestre illégale depuis l'Algérie. Ces traversées, au cours desquelles elles ont subi des violences physiques et sexuelles de la part des passeurs et même par les policiers des frontières, étaient très dangereuses pour la plupart des enquêtées. Elles n'ont eu aucune assistance dans les zones frontalières²⁹⁴. Ci-après quelques témoignages des enquêtées sur leurs conditions avant de quitter le pays d'origine et durant leur parcours migratoire pour arriver en Tunisie : « *Les femmes et les filles sont victimes des viols fréquents. Il y a même des écolières qui ont été violées et frappées ! Notre maison aussi a été détruite. Les enfants sont tués devant nous, Nos maris sont arrêtés et torturés...* ». Maya, 36 ans, 2 enfants, arrivée en Tunisie depuis 2012.

« *Nous sommes restées aux camps turcs 3 ans, je ne pouvais plus voir ma famille, ma mère a été bombardée par un avion, je n'ai plus de raisons de rester en Syrie. Mon mari fut arrêté, et j'étais enceinte, enfin nous avons décidé de venir en Tunisie à la recherche de la sécurité* ». Fatma, 40 ans, 3 enfants, arrivée en Tunisie depuis 2015.

« *A cause de la guerre à Douma, nous étions déplacés à plusieurs reprises, il y avait des bombardements, j'ai dû amener mon fils à l'hôpital Errazi et aux psychiatres...* ». Eya, 34 ans, 2 enfants, arrivée en Tunisie depuis 2014.

« *J'ai vécu beaucoup de difficultés depuis ma sortie d'Edleb en Syrie jusqu'à mon arrivée en Tunisie. J'ai vécu dans la rue avec **mon** nouveau-né en Algérie, j'ai subi des harcèlements et des agressions sexuelles à plusieurs reprises, j'étais frappée par la police des frontières en*

²⁹⁴ Rapport de Médecins Sans Frontières (MSF) sur l'immigration d'origine subsaharienne en situation irrégulière au Maroc, 2005, « Violences et Immigration », Septembre 2005.

Tunisie...Mon mari tunisien fut arrêté et emprisonné ... ». Kawthar, 26 ans, 1 enfant, en Tunisie depuis 2014.

I.2 Dispersion géographique

La présence des réfugiés et des demandeurs d'asile syriens en Tunisie ne se limite pas à la capitale seulement, mais s'étend désormais à la zone frontalière avec l'Algérie exactement au gouvernorat de Kasserine et au Kef mais aussi dans d'autres gouvernorats du pays tels que : Sfax, Nabeul, Kairouan, Gafsa, Médenine et Kébili sachant que les quartiers périphériques de Tunis restent la première zone d'installation des réfugiés syriens. En fait, grâce aux passeurs algériens et tunisiens et à la connaissance qu'ils ont acquise des lieux et des modes de circulation dans les zones frontalière, les réfugiés syriens continuent d'entrer dans le territoire tunisien en provenance essentiellement de l'Algérie.

II. Les difficultés d'accès aux droits économiques et sociaux des réfugiées syriennes en Tunisie

Selon l'article 25 de la Convention Universelle des Droits de l'Homme « Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté. La maternité et l'enfance ont droit à une aide et à une assistance spéciale... ». Malgré l'universalité de la reconnaissance des droits fondamentaux de toute personne sur la terre, les migrantes et les réfugiées syriennes en Tunisie vivent dans des conditions socioéconomiques très difficiles. Elles vivent sans ressources ou avec des aides financières insuffisantes. Elles font face à de multiples barrières et difficultés quotidiennes concernant l'accès à leur droit aux soins de santé, au logement décent et au travail.

Selon les résultats de notre enquête, ce sont les femmes migrantes en situation irrégulière qui vivent dans des conditions très précaires sur tous les plans. Essentiellement celles qui sont arrivées depuis l'Algérie par voie terrestre, seules ou accompagnées de leurs mères et de leurs enfants. Certaines d'entre elles n'ont pu accomplir les formalités d'entrée sur le territoire et se trouvent ainsi poursuivies de franchissement illégal des frontières.

« Je suis choquée par ce que j'ai failli mourir plusieurs fois. Imagine à 19 ans j'étais seule en traversant les frontières tuniso-algériennes le soir avec un bébé âgé de 2 mois, puis j'étais violée et frappée par la police des frontières... ». Leila, 19 ans, 1 enfant, arrivée en Tunisie en 2014.

II.1 Difficultés d'accéder au marché du travail

La grande majorité des enquêtées sont dans une situation irrégulière, n'ayant pas de visas de séjour et ne bénéficiant d'aucune protection. Ce statut impacte fortement le quotidien de ces réfugiées qui vivent dans une situation de précarité et d'insécurité traumatisante, d'autant plus que leur situation juridique les expose aux arrestations ce qui les oblige à se cacher. Ceci les empêche de sortir chercher un travail ou même aller contacter des organisations en vue de demander leur soutien. Les quelques enquêtées qui sont arrivées légalement avant la rupture des relations diplomatiques entre Tunis et Damas n'ont pas également accès « aux ressources économiques et non-économiques »²⁹⁵. Elles n'ont pas pu jusqu'à nos jours obtenir une carte de séjour. En fait, avec l'absence d'un cadre législatif en Tunisie, c'est le Haut-Commissariat des Réfugiés qui assure les formalités des demandes d'asile et l'octroi d'un « document » provisoire pour les réfugiés pour pouvoir circuler, plus au moins, librement en Tunisie. Ce document ne les empêche pas de vivre encore sans titre de séjour, sans possibilité de travail légal : une situation qui, sur la durée, s'avère dramatique.

Concernant l'accès au marché du travail, les réfugiées syriennes enquêtées ont témoigné qu'elles peinent toujours à trouver des emplois adéquats et elles vivent des difficultés croissantes surtout avec la baisse ou l'arrêt des aides financières accordées par les organisations internationales. En fait, à cause de la situation de crise économique aiguë que traverse la Tunisie dans un contexte d'instabilité politique, même les emplois précaires dans le secteur informel et les petits boulots qu'elles exercent de temps en temps, sont pénibles et mal payés d'autant plus qu'ils sont de plus en plus difficiles à trouver. Cet état de fait, les pousse aux déménagements fréquents en raison des difficultés générées par l'incapacité de

²⁹⁵ DURANT-DELVIGNE Annick, CASTEL Davy, BOZA Michaela, 2017, « L'impact des stratégies d'acculturation des migrantes sur le sexisme, l'orientation à la dominance sociale et la façon dont la migrante est perçue en pays d'accueil et en pays d'origine ». *International Review of Social Psychology*, (30)1, 29-40, p30.

payer le loyer. Dans ce cas, les réfugiées ont dû compter sur les revenus aléatoires qu'ils essaient d'obtenir grâce au travail « au noir », très souvent précaire et exécuté dans des conditions de travail inhumaines. Plusieurs enquêtées ont été contraintes à la mendicité. Le manque des ressources les rend, particulièrement vulnérables à l'exploitation dans le cadre d'activités de prostitution ou de travail forcé tel que la servitude domestique.

« J'ai tenté de travailler dans une usine de fabrication des câbles, mais à cause de la pénibilité de ce travail, j'ai très vite abandonné...Maintenant je risque d'être mise à la porte pour non-paiement de mon loyer ». Manel, 32 ans, 1 enfant, arrivée en Tunisie en 2014.

« Je suis très inquiète car je n'ai plus le droit à l'aide financière du Croissant Rouge Tunisien à partir de ce mois, et je n'ai pas encore trouvé un boulot,...ainsi je ne pourrai plus payer mon loyer ni nourrir mes enfants qui sont âgés de 7 et 11 ans...Parfois je prépare des plats syriens et je les vends chez les épiciers du quartier, mais le revenu est toujours insuffisant. D'autres fois, je me trouve obligée de mendier dans les rues ou de faire des travaux domestiques qui sont très mal payés ». Jinen, 40 ans, 2 enfants, arrivée en Tunisie en 2013.

II.2 Difficultés d'accéder à un logement décent

Quant à l'hébergement, certaines enquêtées qui sont arrivées illégalement ont déclaré qu'au début de leur avènement en Tunisie, elles étaient hébergées chez des membres de la famille ou chez des amis déjà installés dans le pays hôte qui offrent souvent aide et assistance (argent, hébergement, conseil) aux nouvelles arrivantes. Cette solidarité entre les réfugiés syriens, comme rapport social et culturel communautaire, est fort présente. Elle impacte leur capacité de résistance face aux difficultés vécues. En fait, les liens sociaux de la plupart des réfugiées rencontrées sont tissés à l'intérieur de leur communauté car les rapports avec la population tunisienne sont assez limités. Les réfugiées qui sont venues seules, avec leurs mères, ou avec leurs enfants et qui n'ont pas des amis ou des proches en Tunisie louent souvent des chambres avec des familles tunisiennes. Elles y vivent des conditions d'hébergement et d'hygiène rudimentaires alors qu'il se trouve parmi eux des personnes vulnérables, principalement des femmes âgées malades et des enfants qui ont besoin de soins de santé et d'un soutien spécifique.

II.3 Difficultés de se réunir avec les membres de la famille restante en Syrie

Les femmes syriennes enquêtées qui ont des membres de la famille restant encore en Syrie témoignent de leur incapacité de se réunir avec eux malgré leurs tentatives auprès des

autorités tunisiennes de les faire venir. Les enquêtées expliquent le refus des autorités par l'irrégularité de leur situation juridique puisqu'elles n'ont pas le droit de circuler librement, de voyager en Syrie et de faire venir leurs proches en Tunisie. Elles attendent avec impatience le rétablissement des relations diplomatiques entre la Tunisie et la Syrie et la réouverture de la zone aérienne entre les deux pays pour pouvoir rencontrer les membres de leurs familles. « *Je n'ai qu'un seul souhait : voir ma mère avant qu'elle meure. Elle est diabétique et âgée...* ». Emna, 42 ans, 3 enfants, venue en Tunisie en 2012.

« *Ça fait six ans que je n'ai pas pu voir ma mère atteinte d'un cancer, elle est gravement malade, je ne peux pas la faire venir ici en Tunisie, ni aller la voir en Syrie...* ». Soulef, 39 ans, 2 enfants, venue en Tunisie depuis 2012.

II.4 Difficulté d'accès à la scolarisation pour les enfants syriens en Tunisie

En leur posant une question sur la scolarisation de leurs enfants, toutes les enquêtes ont révélé leur mécontentement quant à cette question. En fait, bien que le ministère de l'Éducation ait fait passer une circulaire autorisant les écoles tunisiennes à accueillir les enfants syriens et les aider à s'y intégrer, cette affaire s'avère très difficile, notamment à cause des problèmes liés au programme scolaire tunisien et à la langue française. Les réfugiées ont également déclaré qu'il y a des enseignants et des directeurs de quelques écoles qui ont refusé d'admettre leurs enfants sous-prétexte du retard qu'ils peuvent (les enfants syriens) causer en raison de la non maîtrise de la langue française. Certaines enquêtées avouent que même si leurs enfants ont pu difficilement s'intégrer dans les écoles tunisiennes, elles ne peuvent pas les soutenir pour mieux réussir leur scolarisation en raison également des problèmes de la langue.

II.5 Difficultés d'accès aux soins de santé

En réponse à notre question sur les difficultés d'accès aux soins de santé, toutes les enquêtées ont avoué qu'elles vivent une grande précarité sanitaire et qu'elles font face à de multiples obstacles pour accéder à ce droit fondamental²⁹⁶ sur le territoire tunisien. En fait, lors de leur sollicitation des services de santé publique, elles ont reçu un refus de prise en charge par des professionnels de santé. Les enquêtées qui ont des enfants ont déclaré

²⁹⁶ L'OMS définit la santé en tant qu'un droit fondamental que tout être humain doit en jouir même en absence de maladie ou d'infirmité.

qu'elles n'ont pas pu les vacciner gratuitement puisqu'elles ignoraient que ce service est disponible à titre gratuit dans les structures de santé publique tunisiennes.

L'enquête a montré que les réfugiées syriennes les plus vulnérables vivent des difficultés de tous types quant à la question de l'accès aux soins de santé à cause de plusieurs problèmes dont : le mauvais traitement, les difficultés administratives, la méconnaissance des lieux des services de santé ; cela confirme le constat dressé par EuroMedRights relatif au « manque d'information, le refus de démarches, les procédures administratives encore en cours ».²⁹⁷ Certaines d'entre elles ont été obligées de recourir à l'avortement vu qu'elles n'ont pas pu accéder à la santé reproductive facilement. Leurs enfants n'ont pas eu également un accès facile aux soins de santé. *« Étant donnée ma situation juridique, je ne pouvais pas consulter les hôpitaux publics pour soigner mon fils. Parfois je lui achète des médicaments sans ordonnance médicale...Ma voisine et compatriote syrienne a eue recours, quant à elle, à l'avortement clandestin par soucis de ne pas pouvoir bénéficier des soins de santé maternelle »*. Manel, 32 ans, 1 enfant, arrivée en Tunisie en 2014.

Quelques enquêtées seulement ont révélé qu'elles ont réellement bénéficié d'un accès effectif aux soins de santé dans les services publics tunisiens quoique cet accès reste toujours déficient. Leurs enfants n'ont pu avoir accès aux soins de santé que grâce à la Médecine Scolaire et Universitaire.

L'entretien avec les professionnels de santé enquêtés a révélé que, généralement, les migrants et les réfugiés vivant en Tunisie ne savent pas, dans la plupart des cas, qu'il existe des lois internationales et des mécanismes nationaux qui leur garantissent leurs droits fondamentaux dont notamment l'accès aux soins de santé. Ils ont également affirmé que les migrants et les réfugiés vivent une vulnérabilité et une précarité sanitaire qui est en lien direct avec les déterminants socioéconomiques et juridiques de ces derniers.

Plusieurs barrières d'accès aux soins de santé, contribuent à la dégradation de l'état de santé de ces personnes. Parmi ces barrières les difficultés financières qui les poussent souvent au renoncement aux soins, le statut juridique, l'absence de législation spécifique pour la prise en charge médicale pour les réfugiés et les migrants irréguliers, la méconnaissance du droit d'accès aux soins chez les professionnels de santé, le manque

²⁹⁷ Réseau Méditerranéen des Droits de l'Homme, 2008, « Droits économiques et sociaux des migrants et des réfugiés dans la région EuroMed, accès aux soins de santé et au marché du travail », 67 pages, p34.

d'information sur les services de soins accessibles, les violences subies de la part des patients tunisiens lors de la fréquentation des services de santé publique, les barrières culturelles et les difficultés de communication, le mauvais accueil du personnel de santé...

Face à ces barrières, les réfugiées et les migrantes en situation irrégulière ont recours aux OSC et aux ONG spécialisées dans le soutien des migrants dont le Croissant Rouge Tunisien (CRT), l'Organisation Internationale de la Migration (OIM), Médecins du Monde (MdM), Caritas, Maisons des Droits des Migrants (MDM),...Cependant, même avec le soutien de ces organisations, les réfugiées qui ont des enfants présentent un grand besoin en matière de santé maternelle et infantile et elles ne peuvent pas faire des consultations auprès du secteur privé jugé très cher.

Les personnels de santé enquêtés ont présenté la liste des services de santé disponibles et accessibles pour les migrants et qui sont les suivants :

- Les structures de soins des trois premières lignes : les Centres de la Santé de Base (CSB), les Hôpitaux Régionaux (HR) et les Hôpitaux Universitaires (HU) ;
- Les programmes nationaux de santé publique tels que : le programme national de santé reproductive et de planning familial, le programme national de vaccination, la médecine scolaire et universitaire, le programme national de lutte contre la Tuberculose, le programme national de lutte contre le VIH/ SIDA.

Bien que ces structures et ces programmes nationaux n'excluent pas les migrants, ils les différencient par rapport aux patients tunisiens d'autant plus qu'ils sont méconnus par les réfugiés et les migrants, essentiellement ceux qui sont nouvellement arrivés en Tunisie.

III. Aspirations des enquêtés

Les réponses des enquêtées sur leurs aspirations quant à leurs situations juridiques et leur destination finale d'installation étaient mitigées²⁹⁸ et dissemblables et elles varient selon leur désir de s'installer ou de quitter la Tunisie. Pour celles qui veulent rester en Tunisie, et qui sont minoritaires, elles aspirent tout d'abord à la régularisation de leur statut de séjour pour pouvoir chercher un emploi, la suppression des pénalités de séjour, l'accès à un logement décent, « trouver une place dans la société tunisienne », avoir la nationalité tunisienne, accéder aux soins de santé, assurer une bonne scolarisation à leurs

²⁹⁸ Association Tunisienne de Santé Reproductive (ATSR) et Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFP), 2018, « Étude qualitative sur la migration mixte de jeunes et besoins en services de santé sexuelle et reproductive », *Rapport de synthèse*, 14 pages, p7.

enfants...« *Malgré que mon mari est tunisien, je suis encore sans papiers, la situation de mon fils n'est pas toujours régularisé...*». Leila, 19 ans, 1 enfant, arrivée en Tunisie en 2014.

La majorité des enquêtées, qui ne veulent pas rester en Tunisie et qui écartent l'éventualité de revenir en Syrie, aspirent au voyage aux pays de l'Union Européenne malgré le verrouillage de ce territoire à travers le durcissement de ses politiques migratoires²⁹⁹ et la restriction des conditions d'asile³⁰⁰. L'Allemagne est désormais leur destination privilégiée. Une enquêtée a confirmé que sa « chanceuse amie », qui a réussi à trouver refuge en Allemagne, lui a confié que les réfugiés syriens là-bas vivent dignement et qu'ils sont en manque de rien...

D'autres enquêtées, essentiellement les femmes âgées, veulent retourner au pays d'origine dès que la situation sécuritaire en Syrie s'améliore. Elles vivent une souffrance morale et ne peuvent pas s'intégrer dans la société tunisienne. « *Je veux retourner dans mon pays, je n'ai pas encore perdu l'espoir, j'ai beaucoup de souvenirs là-bas. Le peuple tunisien est très accueillant mais je n'ai pas réussi à m'intégrer socialement* ».Majida, 62 ans, arrivée en Tunisie en 2012.

On peut constater que même si le phénomène migratoire est pluriel, les conditions de séjour, et les différents obstacles endurés par les migrants ou les réfugiés n'ont pas le même impact sur les capacités physiques et mentales de résistance et donc le degré de leur motivation pour s'intégrer est différent. C'est souvent l'histoire personnelle de chaque migrant et la dimension individuelle et singulière du « projet migratoire » qui prend finalement le dessus.

IV. Rôle de la société civile dans la garantie des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés

Lors d'un focus group avec les représentants des Organismes de la Société Civile tunisiens et étrangers, ces derniers ont tous mis l'accent sur le fait qu'il existe une méconnaissance des droits fondamentaux pour les réfugiés et les migrants en situation irrégulière en général.

²⁹⁹UNESCO : Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants, 2004, « *Les migrants et leurs droits au Maghreb avec une référence spéciale à la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants* ». Section de la migration internationale et des politiques multiculturelles. Textes collectés par ELMADMAD Khadija.

³⁰⁰ THIOUET Hélène, 2013, « Migrations, asile et printemps arabes », La Documentation française, pp 133-146, p133.

Cette méconnaissance induit une impuissance à mobiliser les ressources qui existent autour d'eux en leur faveur et à terrasser les difficultés qu'ils endurent quotidiennement. Ceci impacte leur cadre de vie et crée une situation psychosociologique péniblement vécue.

Concernant les actions entreprises par les ONG tunisiennes et étrangères au profit des réfugiées syriennes, les enquêtés ont cité plusieurs réalisations dont :

- La participation avec d'autres ONG aux plaidoyers pour l'élimination des barrières d'accès aux soins de santé et l'amélioration des prestations ;
- La sensibilisation autour des problématiques liées au quotidien des réfugiées et des migrantes victimes de violence ;
- La prise en charge des besoins en soins de santé quotidiens et en temps de crise ;
- La promotion d'un environnement de protection favorable pour les réfugiés, les demandeurs d'asile et les migrants ;
- L'assistance humanitaire, médico-sociale et financière en faveur des réfugié-e-s et des migrant-e-s en situation irrégulière ;
- La médiation entre les praticiens tunisiens et les patients pour faciliter l'accès aux soins de santé dans le secteur public en cas d'opérations urgentes.
- Écoute, conseil, accompagnement, orientation et assistance juridique en cas d'exploitation, de traite ou de violence subie par les réfugiées...

Les organismes de la société civile tunisienne qui œuvrent pour la cause des droits des migrants et des réfugiés en collaboration avec les organisations internationales implantées en Tunisie, ont un rôle très déterminant à jouer dans la prise de conscience autour des questions liées aux droits fondamentaux à côté du rôle opérationnel de soutien ponctuel qu'elles sont en train de jouer à l'égard des migrants et des réfugiés qui séjournent en Tunisie.

Parmi les projets que souhaitent entreprendre les représentants des ONG enquêtés au futur, on cite les actions suivantes :

- La formation des professionnels de santé sur les droits des migrants au niveau de l'accueil et de l'orientation...;
- La formation des professionnels de la police en matière des droits des migrant-e-s et de la nécessité de prendre au sérieux et avec justice les plaintes déposées par les migrantes et les réfugiées en cas de violence ou de demande d'aide ;
- La facilitation de la régularisation et la suppression des pénalités de séjour ;

- La mise en place d'une stratégie de communication qui vise à sensibiliser les citoyens, les autorités, les professionnels de santé, les professionnels de police sur les droits des migrants et des réfugiés et sur les nouvelles lois qui garantissent les droits des migrants ;
- La facilitation de l'accès au logement, à l'alimentation, au transport, à la formation... ;
- Favoriser l'intégration sociale, culturelle et économique des réfugiés et des migrants ;
- Aider à la création d'activités génératrices de revenus au profit des réfugiés afin de pouvoir satisfaire leurs besoins fondamentaux d'une manière décente et durable.

En guise de conclusion

Bien que le cadre juridique en matière de respect des droits de l'Homme des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile reste toujours incomplet et insuffisant et que la Tunisie n'ait pas pu encore réunir les conditions favorables permettant de faire de ce pays une terre d'accueil et d'asile, un nombre croissant de migrants subsahariens et de réfugiés en détresse provenant des pays qui connaissent des conflits, la considère comme un pays sûr et y trouve refuge. Ceci ne peut qu'inciter la Tunisie à réviser sa politique migratoire toujours restrictive en lançant un programme qui vise l'amélioration de la gouvernance de ses migrations. Une nouvelle politique migratoire qui aura pour but de lutter contre l'injustice et les inégalités socioéconomiques et de garantir les droits fondamentaux des émigrants, des immigrants et des réfugiés et demandeurs d'asile. Elle doit être plus inclusive et plus respectueuse des droits de l'Homme en tenant compte des aspects humanitaires liés à la migration en non pas uniquement du volet sécuritaire. L'approbation des lois, des textes juridiques et des mécanismes nationaux et internationaux visant à élaborer une stratégie globale portant sur l'intégration des migrants en Tunisie sera la pierre angulaire de cette politique qui doit répondre de manière adaptée aux aspirations et aux besoins de protection des réfugiés et des demandeurs d'asile. En fait, plusieurs associations tunisiennes ont fait de la défense des droits des migrants leur champ d'action. Elles opèrent avec des réseaux internationaux de défense des droits des migrants et des réfugiés et bénéficient de l'appui financier de nombreux bailleurs de fonds. Mais, en dépit de cela, la problématique persiste à cause d'un ancrage au niveau de la perception du problème migratoire entre la société civile, qui privilégie la dimension humanitaire, notamment le respect des droits fondamentaux des migrants et l'État. La cause de cet ancrage est la crainte, pour l'État,

d'attirer de nouveaux réfugiés. Pour trouver un équilibre entre les contraintes politiques et diplomatiques et les contraintes juridiques, la Tunisie met en avant la difficile situation socioéconomique qu'elle traverse afin de justifier la déficience au niveau des services de santé et l'inaccessibilité au marché du travail pour les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

Bibliographie

1. BENZAAD Ali, 2009, « Le Maghreb, l'épreuve des migrations subsahariennes. Immigration sur émigration », KHARTHALA, 448 pages.
2. BOUBAKRI Hassan, 2015, « Migration et asile en Tunisie depuis 2011 : vers de nouvelles figures migratoires ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 31 (3 & 4), pp. 17-39.
3. BOUBAKRI Hassan, 2013, « Les migrations en Tunisie après la révolution de 2011 », *Confluences Méditerranée*, l'Harmattan, n°87, pp 31-46.
4. Déclaration du représentant du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en Tunisie à la TAP le 30 Juillet 2018.
5. DURANT-DELVIGNE Annick, CASTEL Davy, BOZA Michaela, 2017, « L'impact des stratégies d'acculturation des migrantes sur le sexisme, l'orientation à la dominance sociale et la façon dont la migrante est perçue en pays d'accueil et en pays d'origine ». *International Review of Social Psychology*, (30)1, 29-40.
6. Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFP) et Association Tunisienne de Santé Reproductive (ATSR), 2018, « *Étude qualitative sur la migration mixte de jeunes et besoins en services de santé sexuelle et reproductive* », Rapport de synthèse, 14 pages.
7. La Convention Universelle des Droits de l'Homme de 1948.
8. ONFP et OIM, 2016, « *Évaluation de base des vulnérabilités socioéconomiques et sanitaires des migrants pour un accès effectif aux services de santé en Tunisie* », 104 pages.
9. Rapport de Médecins Sans Frontières (MSF) sur l'immigration d'origine subsaharienne en situation irrégulière au Maroc, 2005, « *Violences et Immigration* », Septembre 2005.
10. Réseau Méditerranéen des Droits de l'Homme, 2008, « *Droits économiques et sociaux des migrants et des réfugiés dans la région Euromed, Accès aux soins de santé et au marché du travail* », 67 pages.
11. THIOLLET Hélène, 2013, « Migrations, asile et printemps arabes », *La Documentation française*, pp 133-146.
12. UNESCO : Rapports par pays sur la ratification de la Convention des Nations Unies sur les droits des migrants, 2004, « *Les migrants et leurs droits au Maghreb avec une référence spéciale à la Convention sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants* ».

Section de la migration internationale et des politiques multiculturelles. Textes collectés par ELMADMAD Khadija.

13. UNHCR, 2004, Agence des Nations Unies pour les Réfugiés, « Etats parties à la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et/ ou à son protocole de 1968 (au 31 décembre 2004) », Annexe *du Rapport Global de 2004*.